

Soeurs de la Charité de Saint-Hyacinthe

16470, avenue Bourdages Sud
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2T4J8 Tel.: (450) 773-9785
Fax: (450) 774-8689

le 30 septembre 2010

Ville de Saint-Hyacinthe

700 Avenue de l'Hôtel de ville

Saint-Hyacinthe (Québec)

J2S 5B3

M. le Maire Claude Bernier,

Messieurs, Mesdames les conseillers

Objet : Modification des règlements 349 et 350, relatif à nos terrains

Étant donné les ententes prises entre la ville et la congrégation et la résolution adoptée par la ville le 7 juillet 2008 portant le numéro 8-391, suite à ces ententes, nous avons été surprises de constater que le plan d'urbanisme ne reflétait en rien les positions acceptées par les deux parties.

En effet, l'espace établi aux fins de parc démontré sur le plan d'urbanisme n'est pas celui accepté au début et montré sur le plan de Guy Bruneau daté du 15 mai 2008, minute 19496. Le plan d'urbanisme établit une utilisation de parc pour des terrains que nous voulons, ou conserver, ou développer à des fins résidentielles, tel qu'il avait été entendu entre nous. Nous ne comprenons pas le volte-face auquel nous sommes confrontées.

Pour votre gouverne, nous vous faisons parvenir avec la présente, un plan sur lequel nous avons reporté l'espace que vous désirez réserver à des fins de parc, démontrant ainsi les sur-largeurs de terrain par rapport à l'entente initiale, afin que vous puissiez constater « de visu » les raisons de notre mécontentement.



Soeurs de la Charité de Saint-Hyacinthe

16470, avenue Bourdages Sud
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2T4J8 Tél.: (450) 773-9785
Fax: (450) 774-8689

Considérant que le projet de règlement de zonage établit une utilisation institutionnelle pour l'ensemble de la propriété de la congrégation, et qu'une partie de ce terrain doit maintenant être utilisée pour une partie résidentielle, tel qu'approuvé par la résolution mentionnée plus haut, nous nous permettons de vous recommander d'établir dès maintenant une telle utilisation sur la portion de terrain concernée, laquelle est déjà connue de votre service d'urbanisme.

Nous vous demandons donc de respecter l'entente que nous avons et d'établir et de réduire la portion de terrain devant être utilisée à des fins de parc tel que convenu.

Nous comptons sur votre bonne foi pour donner suite à la présente.

Bien à vous.

Sœur Monique Duhamel
Sœur Monique Duhamel

Conseillère-économiste générale